

## CONSEIL MUNICIPAL du 9 mai 2017

L'an 2017, le 09 mai à 20 h 00, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André GUIHARD, Maire.

**Présents :** André GUIHARD, Maire, Joseph TESTARD, Jérôme SQUELARD, Catherine ROUIL, Arnaud PAGEAUD, Adjoint, Florent LIRONDIERE, Lydia BEATRIX, Marie-Paule BLANLOEIL, Fabrice ETIE, Aurélie FERRE, Nathalie GENEIX, Anne GUILLET, Isabelle HARDY, Christelle JAUNASSE, Michel OUAIRY.

**Absents :** Christian PRIOU (pouvoir à Joseph TESTARD), Christophe LEBRETON (pouvoir à Jérôme SQUELARD), Bertrand DABO (pouvoir à Arnaud PAGEAUD), Angélique DELANOU.

**Secrétaire de séance :** Arnaud Pageaud

### ► Présentation FDGDON44

Monsieur Brochard (Technicien) et Monsieur Fruneau (trésorier).

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire-Atlantique (FDGDON44) fait partie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, de POLLENIZ : Réseau syndical professionnel régional en charge de la santé du végétal, organisme officiel reconnu Organisme à Vocation Sanitaire (OVS).

Missions :

- Surveillance
  - Indice kilométriques Corvidés : mesure des populations avant et après régulation
  - Surveillance biologique du territoire : incidence des produits phytosanitaires, comptage
  - Epidémiosurveillance : alerte en cas d'attaque de ravageurs
  - Missions déléguées :
    - missions d'inspection
    - Suivi densitaire des rongeurs aquatiques envahissants
    - Frelon asiatique : en 2016, 1800 nids recensés : une fondatrice produit 12 à 18 000 individus, mise en place de PAC (plan d'actions collectives) avec les communes avec un référent communal. Entreprises répertoriées à la FDGDON44 pour enlèvement des nids dans les règles..
- Prévention
  - Pigeons domestiques car dégâts causés par les fientes (12kg / an / pigeon)
  - Plan de désherbage
  - Convention avec l'ARS (agence régionale de santé) avec des observateurs sur certains végétaux
    - Ambroisie (pollen très allergène)
    - Berce du Caucase (sève irritante)
    - Datura stramonium (toxique)
  - L'agrométéorologie : méthode agricole adaptée grâce à une station météo implantée sur le terrain.
- Lutte
  - Taupes : fumigation ou piégeage, formation pour les particuliers ou les services techniques des communes pour piégeage efficace
  - Corvidés : Corneille noire ou corbeau freux qui provoquent des dégâts agricoles, sanitaires et matériel. Une lutte tous les 3 ans sur 3 semaines avec 6 rotations, la régulation s'opère avec la pose de cage par des piégeurs bénévoles.
  - Chenilles défoliatrices et urticantes : pour le pin (urticante en septembre) et le chêne (urticante au printemps). Le 8 juin 2017 : journée d'information à la Baule.
  - Rongeurs aquatiques : rats musqués et ragondins, 98 000 individus capturés en 2016. Dégâts agricoles, sur les berges, et porteurs de la leptospirose (10% de cas mortel). Lutte Obligatoire.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la lutte obligatoire sera gérée par la COMPA, il est envisagé l'harmonisation du tarif par queue sur tout le territoire.

La commune sera toujours redevable de la cotisation annuelle qui vaut adhésion. La facturation sera plus claire à l'avenir.

### ► APPROBATION du COMPTE-RENDU DU 21 mars 2017

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Fabrice Etié fait remarquer qu'Angélique DELANOU est absente  
Le Maire répond qu'il n'a pas reçu de courrier à ce jour.

► **Réf : 2017-29**

**Lutte Collective corvidés 2017**

Suite à la proposition du FDGDON44 relative à la lutte collective contre les corvidés pour réguler leur population, il a été voté lors du budget la somme de 828€.

Le Maire précise qu'une délibération est nécessaire pour matérialiser l'engagement de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à la lutte collective contre les corvidés en 2017.

*Reçu en Préfecture le 15/05/2017*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017\_29-DE*

► **Jurés d'assise 2018**

Personne effectuant le tirage au sort : Jérôme SQUELARD

	N° de page	N° de ligne	Nom et prénom de la personne
1 <sup>er</sup> tirage	50	1	LECOMTE Léandre
2 <sup>nd</sup> tirage	33	9	GARCIA-ACOSTA José
3 <sup>e</sup> tirage	68	12	Catherine PROVOST

► **Réf : 2017-30**

**Taux d'imposition 2017 - délibération complémentaire**

Vu la lettre d'observation du bureau du contrôle budgétaire de la préfecture de Loire-Atlantique,

Vu les règles de lien entre les taux d'imposition,

Le maire propose de fixer le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 43.25% - taux maximum autorisé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer le taux de 43.25% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'année 2017.

*Reçu en Préfecture le 15/05/2017*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017\_30-DE*

► **Réf : 2017-31**

**Budget Principal – Décision modificative n° 1**

Vu l'achat d'une armoire réfrigérée au restaurant scolaire non prévue au budget pour 1 440€,

Vu le projet d'installation de rideaux occultant dans la salle polyvalente prévu au budget,

Il convient de faire la DM suivante pour permettre l'installation des rideaux :

Désignation	Dépenses <sup>(1)</sup>		Recettes <sup>(1)</sup>	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-020 : Dépenses imprévues ( investissement )	1 440.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 020 : Dépenses imprévues ( Investissement )</b>	<b>1 440.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2181-106 : Matériel-Mobilier-Mairie-SRS-SP-Bibliothèque	0.00 €	1 440.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 440.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 440.00 €</b>	<b>1 440.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

*Reçu en Préfecture le 15/05/2017*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017\_31-DE*

► **Demande d'achat - Bibliothèque**

La bibliothèque demande l'achat d'un bac à poser pour un montant total de 80.63€. Cette demande intervient après le vote du

budget, vu le transfert de la compétence lecture publique en cours vers la COMPA (date du transfert 1<sup>er</sup> janvier 2018), le Maire demande si l'assemblée est favorable à cet achat ? oui, à l'unanimité.

► **Réf : 2017-32**

**Budget Commerces – Décision modificative n° 1**

Monsieur le Trésorier a remarqué que le montant des dépenses imprévues au chapitre 022 du budget commerce dépasse la limite autorisée des 7.5% des dépenses réelles. Afin de régulariser la situation, le maire propose la DM suivante :  
Les crédits transférés vers le chapitre 11 (charges à caractère général) ne seront pas forcément dépensés.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-615228 : Entretien et réparations autres bâtiments	0.00 €	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	1 200.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>1 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 200.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Reçu en Préfecture le 15/05/2017  
N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017\_32-DE

► **Réf : 2017-33**

**Commerce Proxi – Bail Commercial**

Suite à l'acquisition des bâtiments du commerce de proximité (supérette et boulangerie), la signature d'un bail commercial entre la commune et l'entreprise La Cht'i Teilléenne, gérée par Mme Christelle NOTEBAERT, est nécessaire pour l'encaissement des loyers mensuels.

Vu le bail repris par Mme Christelle NOTEBAERT le 14 avril 2015 dont la durée s'établissait du 1<sup>er</sup> février 2012 au 31 janvier 2021,

Vu le projet de bail présenté lors de la séance, auquel certaines modifications doivent être apportées à l'article 9 (mettre raisonnablement au lieu de « bon père de famille »), revoir la numérotation des titres

Vu les travaux de réhabilitation du bâtiment loué, projetés cette année,

Vu le montant du loyer mensuel établi à 895.62€ hors taxe,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer le dit-bail.

Reçu en Préfecture le 15/05/2017  
N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017\_33-DE

► **Aménagement du bourg**

Le maire informe l'assemblée que les auditions des candidats ont eu lieu le 4 mai dernier. A l'issu des présentations de chacun, trois entreprises se sont démarquées : CERESA, MOSS, et A7Lieux. L'intervalle de prix va de 45 000€ à 100 000€.

Le rapport d'analyse est en cours de rédaction (il sera transmis aux conseillers ultérieurement). L'avis de la commission est de retenir l'entreprise CERESA qui a fait preuve d'un esprit créatif, et d'une vision du bourg avec la liaison voie verte et plan d'eau, avec des délais annoncés raisonnables.

L'ensemble des conseillers est favorable pour suivre l'avis de la commission.

Le Maire fait le point sur les demandes de subventions :

DETR : 50 000€ attribués.

FSIL Grandes priorités : 50 000€ attribués

Région : dossier en cours d'instruction – pièces complémentaires à envoyer.

**Réf : 2017-34**

**Appel à projets - COMPA**

La COMPA lance un appel à projets qui devront répondre aux enjeux du Projet de Territoire et être lancés au cours de l'année 2017. Ils peuvent concerner la restructuration et les travaux de voirie. Le Maire propose de l'aménagement du bourg dans le cadre de cet appel à projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

Reçu en Préfecture le 15/05/2017  
N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017\_34-DE

## **► Installation de la borne SYDEGO**

Suite à une rencontre avec le SYDELA, le maire propose d'installer la borne SYDEGO pour la recharge des véhicules électriques, sur la place du marché à gauche de la boîte postale. L'emprise au sol représente 3 places de parking.

Certains conseillers sont défavorables à cet emplacement : obligation de monter dans le bourg, réduction des places de parking pour l'école, dénaturation de l'entrée du cimetière. Certains proposent d'autres emplacements : parking du plan d'eau, parking salle polyvalente, parking école St Pierre, près du foyer des quatre saisons.

Le Maire précise que ce n'est pas envisageable place de l'église et rue du haut bourg car le stationnement est déjà réduit. De plus, il faut que ce soit accessible, facile à trouver, et à proximité des commerces de préférence.

Il est proposé de se réunir (pour ceux qui le souhaitent) le jeudi 11 mai 2017 à 20h00 pour confirmer l'emplacement qui conviendrait à l'ensemble des conseillers. Le groupe qui se rendra sur place prendra la décision finale.

**Réf : 2017-36**

## **TRANSFERT AU SYDELA DE LA COMPETENCE « INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES »**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37, permettant le transfert de la compétence « IRVE : mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L. 2224-31 dudit code,

Vu les statuts du SYDELA adoptés par arrêté préfectoral en date du 8 avril 2016, et notamment leurs articles 2-2-3 et 3,

Par délibération du 29 octobre 2015, le comité syndical du SYDELA a approuvé un schéma de déploiement de bornes de recharge pour les véhicules électriques et véhicules hybrides rechargeables comprenant 190 bornes accélérées sur 146 communes et 12 bornes rapides, à déployer en 2016 et 2017.

Les objectifs du SYDELA, en cohérence avec les orientations fixées par l'Etat sur la réduction des gaz à effet de serre sont les suivants :

- Favoriser l'émergence rapide d'un nombre significatif de véhicules électriques pour contribuer activement à la réduction des rejets, notamment de CO2,
- Garantir un accès équitable au service de recharge,
- Rassurer les usagers quant à l'autonomie de leur véhicule.

Le déploiement du schéma à l'échelle du SYDELA va permettre :

- De proposer un projet cohérent sur le territoire avec un maillage et une densité réfléchis,
- D'optimiser le déploiement en conciliant les contraintes du réseau et les attentes des collectivités,
- D'assurer une parfaite compatibilité des équipements déployés avec les autres départements.

Le projet porté par le SYDELA sera financé sur ses fonds propres, en investissement comme en fonctionnement, avec une participation de l'ADEME sur la partie « investissement ».

Considérant que notre commune est favorable à l'implantation de bornes de recharge sur son territoire et que, à ce titre, le transfert de la compétence au SYDELA présente un intérêt pour la commune,

Il est proposé au conseil municipal :

- De transférer au SYDELA la compétence optionnelle « Infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables »
- D'autoriser M. le Maire à signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

*Reçu en Préfecture le 15/05/2017*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017\_36-DE*

**Réf : 2017-37**

## **INSTALLATION D'INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUES**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2016 portant modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie de Loire Atlantique (SYDELA)

Vu les statuts du SYDELA, notamment son article 2-2-3,

Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge adopté par délibération du Comité Syndical en date du 29 octobre 2015,

Vu la délibération n°2017-35 en date du 9 mai 2017 par laquelle notre commune a délégué au SYDELA sa compétence

« infrastructures de recharge pour les véhicules électriques »,

Considérant que le SYDELA a décidé d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

Considérant que l'étude réalisée par le SYDELA a fait ressortir la commune de Teillé comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement sur le(s) site(s) suivant(s) : place du marché, propriété de la Commune,

Considérant que les travaux d'installation d'une IRVE sont à la charge du SYDELA,

Considérant que la maintenance et l'exploitation d'une IRVE sont à la charge du SYDELA,

Considérant que pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SYDELA et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'Etat dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement avec dispositif de recharge en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Considérant qu'une borne doit être installée sur le domaine public communal,

Considérant qu'en conséquence, il y a lieu d'établir, entre le SYDELA et la Commune une convention d'occupation du domaine public,

Monsieur le Maire demande, au vu des éléments qui précèdent, aux membres du Conseil Municipal de :

- Approuver les travaux d'installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques et hybrides au lieu sus visé,
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public dont le projet est annexé à la présente délibération,
- S'engager à accorder la gratuité du stationnement aux utilisateurs de véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

*Reçu en Préfecture le 15/05/2017*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017\_37-DE*

### **► Réf : 2017-35**

### **Convention de Servitudes – parcelle AB333**

Les services d'ERDF - ENEDIS ont demandé une servitude sur la parcelle AB333 appelée « jardin des écoliers » pour la pose d'une armoire électrique permettant un relais en cas de panne. Celle-ci serait posée dans un angle.

Afin de lancer la procédure, le maire doit être autorisé à signer la convention de servitudes présentée en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la convention de servitudes.

*Reçu en Préfecture le 15/05/2017*

*N° identifiant unique : 044-214402026-20170207-2017\_35-DE*

### **► Demande de subvention – New Rencard**

La commission culture a décidé de ne pas donner suite mais propose un accord de principe sur la prise en charge par la Mairie des frais des techniciens (via GUSO) dans sa totalité. Un employé du service technique ne peut pas se charger de la régie lumière et son car il faut bénéficier d'une formation spécifique.

### **COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

#### **a) Commission culturelle – Arnaud Pageaud :**

Projet 1001 Visages (Convention avec le Grand T) Les élèves de CM2 de Teillé vont pouvoir bénéficier de 25h d'intervention d'une professionnelle du spectacle réalisatrice sonore qui travaillera en lien avec les enseignants et Claudie Toubanc (intervenante éveil musical).

Festival ce soir je sors mes parents : un projet participatif est en préparation. Une réunion est programmée le 18 Mai avec le service culturel de la Compa.

La Cabine à Histoires sera installée dans le bourg dans les prochains jours. Elle poursuivra son périple à la Guibretière au mois de Juin et prendra ses quartiers d'été au plan d'eau en Juillet puis au parc de sculptures monumentales en Août.

**b) Communication – Catherine Rouil :**

Réunion publique sur les risques miniers : présence d'une centaine de personnes.

Centenaire 2018 : trouver des idées, thèmes, expositions.

Salle de sports : visite de salles avec la commune de Riaillé : le maire, Jérôme, Isabelle et Marie-Paule. Passage à Vay, St Philbert de grand Lieu et Clisson. => refaire une réunion avec les maires des communes alentours.

**c) Enfance jeunesse – Jérôme Squelard**

TAP : pour la rentrée 2017, l'inspection académique n'a pas confirmé le changement d'horaire. Si nouveaux horaires validés, plusieurs options sur les TAP qui auront lieu le mercredi de 11h00 à 12h20 :

- Maintien des TAP gratuits
- TAP Payant
- Arrêt TAP - garderie

L'ensemble des conseillers est favorable au maintien des TAP gratuits.

Restaurant scolaire : étude en cours sur la mise en place d'un économat.

Chasse aux œufs : retours positifs, à refaire en 2018.

Conseil communal des jeunes : inscriptions possibles mais il faut relayer l'information.

Concertation réseau enfance jeunesse : organisation des services, relais d'information si comportement anormal détecté chez les enfants.

SIVOM : Sabine Bouchard, coordinatrice, quitte le SIVOM, un recrutement est en cours. Le 13/05/2017 : fête de la petite enfance à Riaillé.

**d) Voirie – Joseph Testard : RAS**

Planning entretien de la voirie fait.

Eiffage : reprise gratuite de la rue des Rochettes.

Enduits d'usure prévus : entre la route de Mésanger et le village du Pin, La Baluère, le bois Macquiau et le bois bautier.

Investissement : étude sur le village des Linières.

Rencontre avec les services techniques : définition des tâches de chacun avec l'arrivée de Valentin.

Le fauchage sera fait partout.

Question de Lydia : installation de chicanes sur la RD qui vient de Riaillé – Panecé ?

Réponse : il est prévu des plateaux pour sécuriser les entrées de bourg et non des chicanes, pas de réponse à ce jour de la DTDM.

**a) Bâtiments - Commerces**

Le permis de construire du Proxi est en cours d'instruction. Une commission de sécurité a lieu la semaine prochaine. Une réunion aura lieu prochainement avec l'architecte pour décrire le choix des matériaux.

**1. Informations et courriers et questions divers**

- La Liste des DIA est donnée au conseil.
- Le Maire propose Anne GUILLET en tant que référente Handicap auprès du conseil de développement d'Ancenis. Anne GUILLET accepte.
- Région des pays de la Loire : pour optimiser le déploiement numérique sur le territoire, la Région a mis en place une application Gig@lis qui permet au ligériens de déterminer eux-mêmes leur niveau d'accès aux réseaux mobiles. L'objectif est de préciser les zones blanches. La région demande à relayer l'information auprès des habitants.
- Compteur Linky : le maire donne lecture de la réponse du SYDELA reçue récemment, les conseillers avaient pris connaissance des réponses d'Enedis et du service juridique de l'AMF 44. Le Maire informe qu'il a pris un arrêté pour appuyer le refus de certains habitants concernant l'installation du nouveau compteur. Les habitants peuvent refuser librement cette installation. Il est fait remarquer que cet acte n'a pas de valeur légale, le maire le confirme.
- PLU : une réunion aura lieu pour l'arrêt du PLU, après détails et dossiers transmis par l'état qui prendra en compte les risques miniers.
- Calendrier :

samedi 13 mai 2017	MFR Riaillé		60 ans de la MFR
vendredi 19 mai 2017	Mairie	10h00	Comité de suivi GSM
dimanche 21 mai 2017	Trans sur Erdre		1ère Guinguette
samedi 3 juin 2017	Terrain aéromodélisme	14h00	fête de l'aéromodélisme
dimanche 11 juin 2017	Bureau de vote	8h/18h00	Législatives 1er tour
dimanche 18 juin 2017	Bureau de vote	8h/18h00	Législatives 2nd tour

La séance est levée à 23h05

GUIHARD André



PRIOU Christian  
*Pouvoir à J. TESTARD*

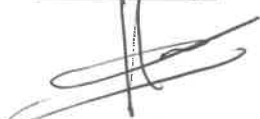


LIRONDIERE Florent



JAUNASSE Christelle

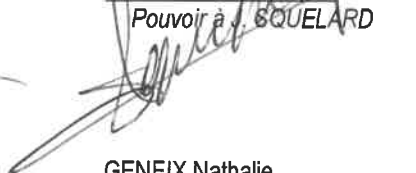
TESTARD Joseph



ROUIL Catherine



LEBRETON Christophe  
*Pouvoir à J. SQUELARD*



GENEIX Nathalie

Marie-Paule BLANLOEIL



PAGEAUD Arnaud



DABO Bertrand  
*Pouvoir à A. Pageaud*



HARDY Isabelle

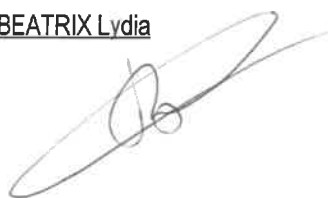
SQUELARD Jérôme



GUILLET Anne



BEATRIX Lydia



DELANOUE Angélique  
*Absente*

ETIE Fabrice

FERRE Aurélie



QUAIRY Michel

